

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 10 & 24 AVRIL 2022

**FABIEN ROUSSEL**

**La France des Jours heureux sera une France sportive**

**Le programme sports de Fabien Roussel**

***Le sport sera un droit accessible à toutes et tous que s'il y a un changement de société profond***

La pratique du sport participe au bonheur, à l'émancipation de toutes et tous. Pour cela, l'accès au sport doit être un droit essentiel. Notre pays compte 16 millions de licenciés, dont 6,6 millions d'enfants et 34 millions de personnes déclarent pratiquer un sport au moins une fois par semaine. Malgré ces chiffres et l'engagement des 3,5 millions de bénévoles qui font vivre les clubs, les inégalités sociales dans le sport se sont creusées. La crise sanitaire a agi comme un accélérateur des fractures déjà existantes et un révélateur des besoins en matière de politique sportive. Certaines fédérations ont perdu beaucoup d'adhérents, en particulier le sport scolaire et les associations des quartiers populaires. Selon différentes études, les capacités physiques de nos enfants ont diminué et la sédentarité a augmenté. A l'heure où nous allons accueillir les Jeux olympiques et paralympiques, le sport ne doit plus être la 5<sup>e</sup> roue du carrosse des politiques publiques. C'est l'une des priorités de la France des Jours heureux.

Le programme de la France des Jours heureux s'attaque à la racine des problèmes : le manque de temps libre, le coût de la pratique, le manque d'installations sportives, l'absence ou un mauvais encadrement ou encore les stéréotypes culturels. Le sport ne sera un droit accessible à toutes et tous que s'il y a une avancée du pouvoir d'achat et du temps libre. Le programme des Jours heureux met en priorité l'augmentation des salaires, des minimas sociaux et des pensions, la retraite à 60 ans à taux plein, la semaine de travail à 32h et la sécurisation de l'emploi et de la formation.

***Le programme des Jours heureux s'inscrit dans le prolongement historique du Front populaire et du Conseil national de la Résistance***

Historiquement, le développement du sport dans notre pays a toujours été étroitement lié à la conquête du temps libre, à l'accès à de nouveaux espaces de pratiques (la mer, la montagne...) et à la vitalité associative. Aujourd'hui, nous devons engager une nouvelle étape historique de la conquête du temps libre, comme ce fut le cas en 193, puis à la Libération.

Le programme des Jours heureux s'inscrit dans le prolongement de ces grandes conquêtes sociales. En 1936, Auguste Delaune et Jean Guimier, deux jeunes militants communistes et de la FSGT, rédigent le premier programme politique sur le sport sous l'appellation « *Pour une jeunesse saine, forte et joyeuse* », édité par la FSGT. Ce programme est soutenu par le PCF pour les élections législatives de 1936 et suivi d'un projet de loi accordant 1 milliard de francs pour financer les réalisations nécessaires. Il est prolongé sous le Front populaire par Léo Lagrange, avec la création du premier brevet sportif populaire et la formation des enseignants et cadres du mouvement sportif. Ce programme proposait la création dans chaque ville d'un office municipal des sports. L'objectif est de démocratiser le sport français en réunissant toutes les personnes bénévoles susceptibles d'unifier et d'organiser la pratique de l'éducation physique et du sport dans la commune. Dès le début, les revendications se font entendre : demande de crédits, besoins d'équipements sportifs, répartitions des créneaux ou encore développement de la médecine du sport.

Pour Auguste Delaune, « *les sportifs doivent avoir à leur disposition des salles de gymnastiques, des terrains, des stades, des plaines des jeux, des piscines, qui permettront de rendre obligatoire la natation dans les écoles, ce qui diminuera les noyades en France* ».

Pendant la Résistance, Auguste Delaune sera dénoncé et meurt sous la torture, le 12 septembre 1943. Jean Guimier contribue aux travaux du Conseil national de la Résistance et produit une note intitulée « *La croisade pour le sport* » (bulletin de la commission sports du CNR de mai 1946). À la Libération, il met en place un grand mouvement d'opinion : des états-généraux pour le sport dans chaque département, qui aboutissent à un congrès national. Ce mouvement conduit à des évolutions considérables sur la création des structures ministérielles, la formation des cadres, l'équipement du territoire, le développement du sport féminin, le développement des centres médico-sportifs...

Le programme de la France des Jours heureux s'inscrit dans le prolongement de ces conquêtes du sport populaire et appel à une nouvelle étape pour concrétiser la promesse d'un droit au sport pour toutes et tous.

### ***Le sport c'est bien plus que « bouger » 30 minutes par jour.***

Naturellement beaucoup de personnes diront : « le sport, c'est d'abord la santé ! ». C'est essentiel pour l'entretien physique, pour être bien dans son corps et dans sa tête. Mais nous ne pouvons pas réduire les activités physiques et sportives à cette seule vision hygiéniste. Le sport, c'est bien plus que « bouger » 30 minutes par jour. D'autres dimensions d'ordre culturel, social, économique font que les activités physiques et sportives sont fondamentales pour le développement de l'être humain.

Cela passe par l'apprentissage et donc la nécessité de faire de l'éducation physique et sportive un socle de connaissance prioritaire à l'école. Ce sont des capacités et techniques qui le font progresser : savoir respirer, maîtriser les battements de son cœur, savoir courir, savoir nager, faire du vélo, skier, monter à cheval, attraper un ballon, jouer au ballon avec ses pieds, jouer dans un collectif humain, l'apprentissage de règles, l'acquisition de gestes techniques... c'est un champ illimité de compétences qui permettent à l'être humain de

s'émanciper. L'apprentissage des techniques sportives est l'espace pour soi qui donne accès aux sensations les plus fines, à une complexité non visible de l'extérieur, source d'émotion et de plaisirs. C'est un lieu de création, d'expérimentation, de confrontation qui pousse au progrès.

Toutes les doctrines d'oppression commencent par la négation ou le contrôle des corps. Le corps a toujours été un enjeu de domination et donc de pouvoir. Le droit à maîtriser son propre corps et à l'accomplir dans toutes les dimensions de son potentiel physique et intellectuel est un enjeu politique majeur.

Après la crise sanitaire, le sport apparaît comme un enjeu incontournable de santé publique notamment avec l'augmentation des prescriptions de sport sur ordonnance. L'éducation physique et sportive à l'école apparaît comme une priorité en matière culturelle et le sport associatif essentiel aux liens sociaux.

L'héritage sportif est l'un des engagements majeurs de l'accueil des Jeux olympiques, pour développer les pratiques dans notre pays. Or, nous sommes loin de la promesse de l'héritage pour toutes et tous s'il n'y a pas un effort conséquent de la part de l'Etat envers les clubs, les fédérations sportives et les collectivités, notamment pour accueillir plus de pratiquants dans des installations déjà saturées et des associations sportives au bord de l'asphyxie. Un plan de rattrapage des équipements sportifs se fait toujours attendre.

Pourtant, le sport est trop absent des débats politiques, comme si c'était accessoire. Nous l'avons vu pendant ce quinquennat, qui a débuté avec deux grosses baisses de budgets successive, 7 % puis 6 %. La grande loi « sport et société », promise par le président, n'est jamais venue, nous avons eu à la place, votée le dernier jour de la session parlementaire, qu'une petite proposition de loi à l'envergure très limitée.

Le sport ne peut plus être la 5<sup>e</sup> roue du carrosse des politiques publiques, mais une grande cause nationale.

Pour que les Jeux soient une grande fête et une réussite, un grand plan d'urgence à destination du monde du sport doit être mis en place dès le début du quinquennat.

## ***Mes 50 propositions pour le sport dans la France des jours heureux***

### **A) Un grand plan d'urgence pour le sport**

1. Un plan d'urgence pour le sport avec **le doublement immédiat des crédits dédiés au sport la première année du quinquennat** (2 milliards d'euros) **pour atteindre progressivement 1 % du budget**, soit 3 milliards d'euros par an. La priorité sera donnée aux associations sportives et aux collectivités pour relancer l'offre sportive sur notre territoire, avec des critères d'objectifs visant à réduire les inégalités.
2. Le financement du sport reposera sur un système qui met à contribution les entreprises, reposant sur des prélèvements obligatoires, comparable à la Sécurité sociale et la formation professionnelle, car le sport est un véritable enjeu de formation et de santé.

3. Les entreprises seront mises à contribution pour l'accès au sport de leurs salariés, notamment dans le cadre des comités d'entreprise.
4. Nous **déplafonnerons les trois taxes affectées au financement du sport** : taxe « Buffet » sur les droits télé, taxe sur les paris sportifs, taxe sur les jeux de la FDJ.
5. L'Agence nationale du sport **sera recentrée sur le développement du sport pour toutes et tous et la construction d'équipements de proximité.**
6. **Une aide à l'inscription en club pour toutes et tous, à hauteur de 50 % de la cotisation sur critères sociaux (quotient familial), quel que soit l'âge.** Cette aide reposera sur système de gestion simplifié pour les clubs, en concertation avec les collectivités locales et les directions départementales du ministère des Sports. Elle sera plafonnée sur la base de la cotisation moyenne en France.
7. Nous lancerons un **grand plan de rattrapage des équipements sportifs** pour les collectivités territoriales avec **la construire 1000 nouvelles piscines et 1000 nouveaux complexes sportifs** ou salles spécialisées et terrains de jeux (football, rugby, athlétisme et autre sports sur gazon). La priorité sera donnée aux quartiers populaires, aux outre-mer, au développement des pratiques féminines, scolaires, séniors, personnes en situation de handicap et au sport santé. Pour répondre aux besoins, nous devons aménager le territoire en fonction des lieux de vie, « école, travail et domicile », pour inscrire la pratique sportive dans la proximité et le quotidien de la vie. Nous aiderons les collectivités territoriales pour financer les rénovations et les nouvelles réalisations.
8. Nous développerons **l'accès aux espaces de pratiques libres et de pleine nature** : halles des sports, plaines de jeux, bases de loisirs, pistes de jogging, parcours de remise en forme, chemins de randonnée, terrains de boules, roller parcs et autres. Ces activités doivent rester en libre accès à la population et dans le cadre du service public du sport pour ne pas être abandonnées au secteur marchand.
9. Nous devons garantir la maîtrise publique des équipements en associant les citoyens de la programmation à leur gestion, à l'attribution des créneaux et à l'animation.

**B) Priorité à L'éducation physique et sportive et au sport scolaire de l'école à l'université**

10. L'accès à une culture sportive pour toutes et tous passe par **le respect 3 à 5 heures d'EPS par semaine de la maternelle à l'université, avec le doublement des recrutements des professeurs d'EPS, le retour des épreuves d'EPS aux examens qui ont été supprimées.**
11. **Chaque élève partira en classe découverte à dimension sportive dans sa scolarité** (mer, montagne, ski, voile, équitation...).
12. **Nous créons un brevet sportif populaire à la sortie du CM2 et de la 3<sup>e</sup>** pour tous les élèves.
13. Nous mettrons en place **un référent sport dans chaque école élémentaire** et nous Renforcerons le plan « savoir nager » et « savoir rouler » dans toutes les écoles.
14. Nous augmenterons **le nombre de classes aménagées pour le sport** au collège et au lycée.

15. Nous rendons **obligatoire la création d'une association sportive scolaire dans chaque établissement scolaire, du primaire à l'université.**
16. **Un module d'EPS sera obligatoire à l'université et dans les BTS.** Nous proposons la banalisation du jeudi après-midi dans l'enseignement supérieur pour le sport universitaire. Nous nous appuyerons sur les SUAPS pour développer la présence du sport dans l'enseignement supérieur.
17. Nous ferons **de la pratique du vélo et du savoir rouler une priorité,** avec l'enseignement obligatoire pour tous les élèves entre le CM1 et la 6<sup>e</sup>. Nous renfoncerons la sécurité des cyclistes avec la modification des textes législatifs vis-à-vis des sanctions en matière d'agression volontaire de cyclistes et l'obligation pour les poids-lourds d'avoir des équipements de prévention obligatoires, et formation obligatoire pour un partage de la route efficace.
18. Nous lancerons **un grand plan de réindustrialisation et de formation pour le secteur du cycle.**

C) **Reconstruire un véritable service public au service sur tout le territoire et développer l'emploi et la formation aux métiers du sport**

19. Un véritable service public du sport sera rebâti sur tout le territoire **avec un ministère des Sports de plein exercice** pour soutenir les clubs, les fédérations, les collectivités locales dans leurs activités quotidiennes. Nous redonnerons les moyens à un ministère des Sports de plein exercice, avec ses services déconcentrés. Depuis 2007, le ministère des Sports a perdu plus de 50 % de ses effectifs, pour atteindre 4 500 agents.
20. Nous lancerons **un grand plan de formation et de recrutement des professeurs de sport de l'Etat, et des cadres techniques** mis à disposition des fédérations et sur le terrain.
21. Dans le même temps, nous **simplifierons les démarches administratives pour les clubs** par un reconstruction d'un réseau décentralisé du ministère des Sports et d'une politique concertée avec tous les acteurs à l'échelle du territoire. Nous dégagerons les agents des missions qui ne sont pas le cœur de leur métier, comme la mise en place du SNU, que nous supprimerons.
22. Nous recréerons **un CREPS par région** et le maintien des sites actuels pour renforcer la formation aux métiers du sport et la formation des bénévoles et des cadres du mouvement sportif.
23. Des nouveaux emplois seront créés dans les métiers du sport et la formation sera relancée. **Un plan massif de recrutement d'enseignants d'EPS avec le doublement pendant au moins 5 ans, soit 1 500 par an.** Le recrutement de fonctionnaires d'Etat qualifiés avec **la création de 200 postes de professeurs de sport par an. Création de 100 postes de professeurs de STAPS à l'université** pour faire face à l'augmentation du nombre d'étudiants. Les effectifs en STAPS ont doublé en dix ans, pour atteindre 60 000 étudiants.
24. Chaque étudiant doit trouver un emploi dans les métiers du sport à la sortie de sa formation. Nous mettrons en place **un système de pré-recrutement des étudiants en STAPS** leur permettant d'être rémunérés pendant leur formation comme

- fonctionnaires-stagiaires, en contrepartie ils s'engageront à rester 10 ans dans la fonction publique.
25. Nous mettrons en place **un plan de lutte contre les emplois précaires et fractionnés** avec une sécurisation des parcours pro, et nous aiderons les groupements d'employeurs pour les salariés précarisés qui ont des contrats courts.
  26. Nous lancerons un plan de formation pour créer **5 000 postes d'éducateurs spécialisés dans l'insertion par le sport** qui accompagneront les plus publics éloignés de l'emploi, les jeunes en situation de décrochage scolaire et/ou professionnelle vers des métiers du sport.
  27. Nous augmenterons le financement des programmes d'insertion professionnelle par le sport aux cotés des grands acteurs de l'inclusion. Nous poursuivrons le soutien à l'apprentissage pour les structures du sport et aux formations pour les métiers en tension.
  28. Nous soutiendrons **l'émergence d'une nouvelle industrie française** basée sur des solutions environnementales vertueuses dans le secteur du sport, des loisirs et du cycle.

#### **D) Donner un nouvel élan à la vie associative et à l'accès à toutes et tous au sport**

29. Un nouvel élan sera donné à la vie associative et au bénévolat. **Le crédit d'impôt sur les dons sera porté à 75 % pour favoriser le secteur associatif.**
30. Les liens entre les collectivités territoriales et associations sportives seront renforcés **par un engagement autour du principe de la subvention de fonctionnement.** Nous nous opposons à la mise en concurrence et aux procédures systématiques d'appels d'offres.
31. **100 000 emplois aidés d'utilité publique seront créés avec une priorité pour les associations sportives.**
32. Nous lancerons **des assises nationales de l'engagement bénévole visant à travailler le statut du bénévole** avec des mesures telles que les congés payés pour engagement associatif ou crédit d'impôt.
33. Nous **augmenterons le nombre de « maisons du sport santé »** et leur financement.
34. Les prescriptions de sport sur ordonnance seront **intégralement remboursées par la sécurité sociale** et dans chaque département un réseau « santé sport » entre médecins, maison du sport santé, collectivités locales et clubs labellisés sera mis en place.
35. Le financement des pratiques partagées valides/non valides, et du sport adapté et de l'handisport sera augmenté.
36. Nous développerons un dispositif « sport sénior » avec les départements et des interventions spécifiques dans les EHPAD.
37. Nous soutiendrons les clubs qui participent à l'accueil des réfugiés dans leurs pratiques sportives.
38. Un plan de lutte contre les discriminations, le racisme et l'homophobie dans le sport sera financé en lien avec les collectivités locales et les clubs.

## E) Le sport de haut niveau au service d'une culture sportive pour toutes et tous

39. Nous **augmenterons la part du sport à la TV sur le service public**. Nous élargirons le nombre d'événements majeurs sportifs dont la diffusion en clair est imposée par décret pour donner de la visibilité au sport féminin et à des sports que nous ne voyons jamais, ainsi que les matches de football.
40. **Les statuts des clubs professionnels seront modifiés pour que les supporters soient associés à la vie et à la gestion des clubs**. Un club sportif ne devrait pas être géré comme une entreprise cotée en bourse, mais comme un organisme relevant d'une mission de service public du spectacle sportif avec des missions culturelles, éducatives et sociales, comme c'est le cas dans le domaine de la culture. Il faut s'inspirer de l'époque où clubs professionnels étaient contraints par des statuts à vocation sportive et liés à la structure associative du club qui détenait au minimum un tiers du capital social. L'objectif est de mieux associer les éducateurs, les sportifs, les associations de supporters à la vie et à la gestion des clubs.
41. Nous proposerons **la création de maisons des supporters**, sur le modèle de ce qui peut être fait en Allemagne. Ces maisons des supporters, au-delà de la préparation des matchs, seront des lieux de rencontre, de partage, d'actions culturelles, consacrant le rôle social des associations de supporters. Nous appliquerons les préconisations **du livre vert du supportérisme** en terme de prévention et de dialogue avec les associations de supporters.
42. Nous lancerons **des assises sur le statut et le régime des athlètes de haut niveau**, leur fin de carrière précoce et leur reconversion. Nous instaurerons **une échelle des salaires** et nous obligerons **l'égalité salariale entre les sportives et sportifs** et entre les cadres dirigeant-e-s.
43. Nous **créerons un fond d'aide aux athlètes** de haut niveau n'ayant pas encore de contrat professionnel.
44. Nous **limiterons la rémunération des agents à 6 % du montant des transferts**, contre 10 % actuellement (L 222-17 du code du sport).
45. Nous soutenons **le fair-play financier** sur la base de la masse salariale des clubs professionnels et nous nous opposons à la création des ligues professionnelles fermées.
46. Nous proposerons aux instances internationales, la création **d'une agence internationale d'attribution des grands événements sportifs** qui prendra en compte les droits humains, de l'environnement et droits de salariés pour l'accueil des événement sportifs internationaux (Coupe du monde, Jeux olympiques et paralympiques...).
47. **La culture de paix sera une priorité** dans le sport autour des événements internationaux que nous accueillerons, dès les Jeux olympiques et paralympiques de 2024, avec le soutien aux projets d'échanges et de coopération entre les jeunes sportives et sportives. Nous lancerons **un appel à projet dans les collèges et lycées « Je joue, je rencontre le monde » pour des échanges internationaux autour du sport**.

## F) Une nouvelle loi sur le sport

48. L'ensemble de nos propositions s'inscriront dans **une loi-cadre d'orientation et de programmation pour le droit d'accès au sport pour toutes et tous dans notre pays**. Au préalable, nous mettrons en place des états-généraux du sport et une concertation dans tous les départements en lien avec les collectivités locales pour remettre à plat la gouvernance du sport. Le périmètre de la relation entre l'Etat, les fédérations et les collectivités sera travaillé dans ce cadre.
49. **Nous abrogerons le contrat d'engagement républicain mis en place par la loi du 24 août 2021 qui remet en cause des agréments et atteint à la liberté associative.**
50. Nous créerons un **observatoire des inégalités territoriales du sport** qui sera préalable à l'évolution de l'Agence nationale du sport.